

CONCOURS D'ARCHITECTURE PLURIDISCIPLINAIRE

Montréal 

VILLE DE MONTRÉAL

AMÉNAGEMENT DU CENTRE DE PETER-McGILL

RAPPORT DE L'ÉTAPE 2

Date: 23 novembre 2020

Révision : 24 novembre 2020

1.0 Étape 2 : réalisation des prestations

La deuxième étape du concours d'architecture pluridisciplinaire a débuté le 14 août 2020 avec des rencontres Ville-Finaliste. Chaque Finaliste a été rencontré sur place, soit dans le «base-building» du projet, de façon individuelle et a assisté à une présentation du projet réalisée par madame Cécile Terrasson, gestionnaire immobilier au Service de la planification et de la gestion immobilière de la Ville de Montréal, et par madame Sophie Charlebois, architecte au Service de la culture, également à la Ville de Montréal. La conseillère professionnelle participait également à ces rencontres. Les présentations étaient suivies de périodes de questions-réponses, lesquelles ont été colligées et émises via un addenda à tous les Finalistes afin d'assurer que tous aient reçu la même information. Lors de ces rencontres, chaque Finaliste a pu bénéficier d'une visite guidée des lieux afin de se familiariser avec le site à aménager. À la demande des Finalistes, une seconde visite des lieux, libre cette fois, a été organisée et tenue le 18 septembre selon des conditions uniformes pour les quatre Finalistes.

La période de questions-réponses de cette seconde étape s'est déroulée jusqu'au 29 septembre. Les addendas #6 à #11 ont été émis pendant cette période. Un dernier addenda (#12) a été émis le 7 octobre 2020, à l'intérieur de la période permise, afin de modifier le déroulement des auditions pour s'ajuster aux conditions sanitaires. Ainsi, les auditions et les délibérations du Jury se sont déroulées à huis clos et de façon virtuelle. Les prestations des Finalistes ont été reçues dans la limite permise au règlement, soit au plus tard le 22 octobre 2020, 13h30. Suite à leur examen de conformité, les quatre prestations ont été transmises aux membres du Comité technique et du Jury.

2.0 Travaux du Comité technique

Les membres du Comité technique se sont réunis virtuellement le 10 novembre 2020 pour le partage des analyses que chaque membre a préalablement réalisées. Avant les auditions, un rapport regroupant l'ensemble de ces analyses a été transmis au Jury, et aux Finalistes de façon partielle selon la part dédiée à chaque équipe.

Les membres du Jury ont unanimement souligné la qualité des analyses effectuées par les spécialistes du Comité technique. La pertinence et la synthèse des analyses présentées ont contribué à une évaluation détaillée et éclairée des projets. Les membres de ce comité sont, par ordre alphabétique :

	<u>Discipline analysée :</u>
▪ Marie-Ève Auclair , conseillère planification	bibliothéconomie
▪ David Charrette , ingénieur PA LEED BD+C	développement durable
▪ Sophie Charlebois , architecte	programmation design et architecture
▪ Léa-Kim Châteauneuf , cons. ress. documentaires	bibliothéconomie
▪ Ammar Khabbaz , ingénieur	électricité
▪ Martin Loïselle , concepteur des aménagements	programmation fonctionnelle
▪ Guy Lortie , ingénieur	mécanique
▪ Minh Ly , ingénieur	structure
▪ Éric Potvin , agent développement culturel	programmation culturelle
▪ Cécile Terrasson , chargée de projet	programmation fonctionnelle
▪ Jérôme Tremblay , économiste, GLT+	coût de construction

3.0 Auditions des Finalistes et délibérations du Jury

Les présentations des projets au Jury par les quatre Finalistes se sont déroulées le mercredi 18 novembre dernier et les délibérations du Jury le lendemain. Tous les membres du Jury avaient préalablement reçu les prestations et le *Rapport sur les travaux du Comité technique*.

Monsieur Paul Laurendeau, architecte et président du Jury lors de la première étape, est reconduit comme président selon les règles du concours. Les membres du Jury présents pour ces deux journées sont, par ordre alphabétique :

- **Jean Bouvrette**, ingénieur, Service de la Gestion et de la planification immobilière, Ville de Montréal
- **Alain Carle**, architecte, Alain Carle Architecte inc
- **Amélie Harbec**, chef de division, Programme RAC, Direction des bibliothèques, Ville de Montréal
- **Paul Laurendeau**, architecte, Paul Laurendeau Production inc
- **Sophie Mayes**, architecte, Société québécoise des infrastructures
- **Daniel Smith**, architecte, Smith Vigeant architectes
- **Gina Tremblay**, chef de division, Culture, sports, loisirs et développement social, Ville de Montréal

Une personne a assisté aux délibérations du Jury à titre d'observateur, soit :

Cécile Terrasson, gestionnaire immobilier, chargée de projet
Direction de la Gestion de projets immobiliers
Ville de Montréal

L'ordre des présentations par les Finalistes avait préalablement été tiré au sort. Les auditions se sont donc déroulées dans l'ordre suivant :

- **Architecture EVOQ inc**
En ingénierie : Bouthillette Parizeau Inc
- **Chevalier Morales architectes inc**
En ingénierie : Pageau Morel & associés inc et Genimac inc

- **Atelier Big City + Rayside Labossière architectes**
En ingénierie : Groupe Génieux et Les Services exp
- **Architecture 49 + Pelletier de Fontenay**
En ingénierie : CIMA+

Au lendemain des présentations, tous les membres du Jury étaient présents et ils ont procédé aux discussions et évaluations afin de sélectionner le lauréat du concours.

Le Jury a tenu des discussions détaillées sur les quatre propositions et en regard des six critères de jugement établis au règlement, soient :

- Création d'un espace inspirant, attrayant et accueillant, démontrant la fluidité et le décloisonnement des fonctions, favorisant le sentiment d'appartenance des citoyens et favorisant la rencontre des cultures et des générations;
- Vigueur, ingéniosité et caractère distinctif du parti conceptuel proposé;
- Respect du Programme fonctionnel et technique et efficacité fonctionnelle des espaces, en correspondance aux besoins exprimés;
- Crédibilité des solutions techniques proposées, supportées par des concepts suffisamment développés;
- Démonstration de l'atteinte de la certification visée par les mesures appliquées en termes de développement durable;
- Faisabilité, selon les objectifs budgétaires du Projet.

Le Jury a procédé d'abord par des discussions par projet et dans l'ordre suivant :

- **Architecture 49 + Pelletier de Fontenay**
- **Atelier Big City + Rayside Labossière architectes**
- **Chevalier Morales architectes**
- **Architecture EVOQ**

Les commentaires recueillis sur chacune des propositions apparaissent dans les quatre sections suivantes.

4.0 Projet de l'équipe : Architecture 49 + Pelletier de Fontenay (A49+PdF)

- Ce projet est attrayant depuis l'extérieur, très enveloppant et chaleureux dès l'entrée, grâce entre autres à la présence généreuse de bois et de végétaux.
- Son ambiance favorise l'appropriation des lieux par la communauté.
- Les matériaux utilisés et le mobilier proposé inspire un espace démocratique, non-élitiste, atteignant ainsi un objectif important du projet.
- La cohérence dans le choix des formes et des matériaux confère au lieu un caractère accessible et accueillant favorisant les rencontres. On apprécie l'utilisation de bois issu du sol canadien. Le Jury reconnaît des espaces plutôt sobres très « montréalais » mais qui auraient

pu être agrémentés d'un certain éclat reflétant davantage l'identité de la communauté.

- La disposition des fonctions au rez-de-chaussée permet une interaction intéressante extérieur-intérieur.
- Les espaces publics et privés sont répartis de façon équilibrée de sorte que le citoyen puisse bénéficier des espaces les plus intéressants du Centre. On questionne toutefois, en ce sens, le positionnement de la grande salle multifonctionnelle au 2^e niveau, laquelle est positionnée en périphérie à l'est de l'édifice. D'autre part, on déplore l'inaccessibilité par le public de la zone nord-ouest abritant l'écran végétal vertical.
- Les places assises dédiées au public sont généreusement disposées en périphérie de l'enveloppe du bâtiment. Elles permettent au public de pouvoir bénéficier de l'éclairage naturel des lieux.
- On reconnaît une qualité d'ambiance tant de jour qu'en soirée.
- Le Café est très bien positionné et à proximité de la terrasse extérieure. Il contribue à l'animation des espaces publics extérieurs adjacents. Son plafond surbaissé en caissons de bois lui donne un aspect accueillant et favorisant sa fréquentation.
- On apprécie la construction d'une mezzanine supplémentaire, bien que celle-ci présente un aménagement peu flexible. Le Jury est rassuré quant aux défis structurels qu'elle engendre.
- Au niveau de la bibliothéconomie, les aménagements fonctionnent bien malgré quelques points faibles, lesquels peuvent aisément se corriger.
- La proposition favorise l'intégration d'une signature numérique.
- La stratégie de gestion des lieux selon des horaires étendues et variables est bien maîtrisée. On apprécie l'absence de grillage pour fermer des zones afin d'assurer cette gestion.
- La proposition électromécanique répond aux exigences du PFT.
- La volonté d'atteindre le niveau de certification LEED-Or a été exprimée mais mal démontrée.
- La faisabilité budgétaire a été démontrée avec satisfaction, suite au dépôt des mesures de réduction des coûts demandées. On mentionne un certain risque d'augmentation de coûts au niveau du mobilier sur mesure.

5.0 Projet de l'équipe : Atelier Big City + Rayside Labossière architectes (ABC+RL)

- Le mode de présentation de la prestation n'est pas actuel et engendre des difficultés d'évaluation. Le choix du graphisme ne permet pas d'apprécier, entre autres, l'impact de la lumière naturelle sur les aménagements.
- Le projet possède une identité communautaire forte et assumée. Il se distingue par sa couleur et sa présence vivante dans le contexte d'un complexe immobilier imposant.
- Le caractère de type «bazar» est attrayant et invitant pour les citoyens et citoyennes de la communauté. Sa coloration variée anime les espaces et assure une certaine visibilité depuis l'extérieur. Toutefois, on questionne ce traitement «ornemental» pour lequel il est difficile de comprendre si les représentations graphiques disposées à travers le Centre sont des œuvres d'art ou un graphisme conçu par les concepteurs des lieux. La gestion de ces œuvres pourrait compliquer l'opération du Centre.
- La signalisation extérieure du Centre SANAAQ donnant sur le parc Henri-Dunant suscite un certain questionnement quant à sa pérennité.
- Le système de structure métallique légère, telle une peau intérieure, permet une appropriation marquée des lieux. Il contribue également à la qualité acoustique des espaces.
- La multitude d'éléments visuels rend le parcours intuitif difficile et risque de créer une confusion avec la signalisation intérieure.
- L'exploitation des façades à l'est et au nord est très réussie par la disposition de fonctions publiques ouvertes en périphérie, tant au rez-de-chaussée qu'à l'étage. Toutefois, le Café situé au nord-ouest est plutôt loin de l'accès à la terrasse extérieure. De plus, la localisation de la grande salle multifonctionnelle risque de créer des moments inanimés depuis l'extérieur lorsqu'inutilisée.

- On déplore le traitement du parcours depuis l'entrée située sur le boulevard René-Lévesque. L'aire de circulation y devient très étroite et coincée par le positionnement de la salle de toilettes. On remet aussi en question cette localisation en raison des inconvénients de bruits (séchoirs à main, chasses d'eau) d'une telle salle ouverte.
- La fonctionnalité des lieux en général n'est pas optimisée, notamment pour les espaces dédiés à la bibliothèque. Celle-ci propose toutefois un concept d'aménagement intéressant.
- La proposition électromécanique soulève un enjeu majeur en raison de son orientation principale vers l'utilisation de l'électricité. Or, la capacité électrique existante pourrait être insuffisante et elle ne peut pas être modifiée au besoin.
- La proposition démontre l'atteinte de l'objectif d'une certification LEED-Or, mais elle semble optimiste.
- La faisabilité budgétaire a été démontrée avec satisfaction, suite au dépôt des mesures de réduction des coûts demandées. On souligne par contre un risque d'augmentation des coûts liée au changement possible de la proposition électromécanique. De plus, on remarque qu'une des avenues proposées pour réduire les coûts, soit de retirer certaines structures métalliques légères, risque d'altérer le concept global du projet.

6.0 Projet de l'équipe : Chevalier Morales architectes (CMA)

- Malgré l'intérêt suscité de l'approche conceptuelle à la première étape du concours, sa concrétisation n'a pu convaincre le Jury d'opter pour un espace brut dont l'identité serait réalisée par l'appropriation des lieux par la communauté. L'attrait contribuant au sentiment d'appartenance n'est pas au rendez-vous.
- Le parti conceptuel est très marqué et pleinement assumé.
- Les aménagements proposés sont qualifiés de peu accueillants et froids. Cette caractéristique est tellement forte qu'il semble impossible de concilier les objectifs du projet par l'appropriation communautaire des lieux.
- On doute que le défi de la démocratisation de l'espace favorisant la fréquentation du Centre soit, ici, éventuellement réussi.
- On reconnaît la pérennité des interventions projetées.
- Le Jury apprécie la proposition de placer au plancher, dans un secteur du rez-de-chaussée, des briques d'argile rouge récupérées.
- La construction de plafonds en caissons appuie le concept du projet. Toutefois, sa complexité et l'entretien des systèmes suscitent un certain questionnement.
- Les aménagements proposés sont peu flexibles et présentent une quantité limitée de places assises pour la lecture en périphérie du bâtiment.
- On y déplore le positionnement des aires réservées aux employés dans un secteur d'intérêt au nord-ouest, et ce au détriment des usagers et de la communauté. Ce choix ne permet pas l'animation des lieux depuis le parc Henri-Dunant.
- La fonctionnalité des lieux est variable selon les usages. La « chaîne du livre » est excellente et visiblement bien maîtrisée par le concepteur.
- Le mobilier aurait pu servir de contre-point identitaire pour la communauté, mais il est très peu coloré voire même monochrome. De plus, il semble fragile et non adapté en regard de la fonction du Centre.
- Les réservoirs d'eau prévus à la proposition ne peuvent être supportés par la dalle structurale. Des modifications aux concepts techniques doivent être envisagées.
- La proposition pour atteindre la certification LEED-Or est adéquate à cette étape-ci.
- La faisabilité budgétaire a été démontrée avec satisfaction, suite au dépôt des mesures de réduction des coûts demandées. On souligne, par contre, un risque d'augmentation des coûts lié aux défis structurels qu'engendrent les réservoirs d'eau et l'escalier de béton. La complexité des plafonds représente également un certain risque budgétaire.

7.0 **Projet de l'équipe : Architecture EVOQ (EVOQ)**

- L'inspiration de l'approche conceptuelle est soutenue et se concrétise de façon cohérente.
- Le projet est attrayant, facile d'approche et d'appropriation, voire déjà connu.
- L'intégration d'une passerelle monumentale rouge apporte au Centre un élément distinctif éclatant. Elle anime l'espace et permet la découverte des différents espaces du Centre. Cependant, sa réelle utilisation, sauf pour de l'accrochage technique, est mise en doute.
- La signature musicale est bien assimilée et transposée dans le projet.
- L'utilisation du bois est appréciée. Il confère à l'espace une atmosphère chaleureuse. Outre la passerelle qui dynamise par sa couleur, les matériaux sont de couleurs sobres et équilibrées.
- À l'étage, l'aménagement des salles en enfilade répond au volet communautaire du projet. Les espaces y sont flexibles et modulables selon diverses utilisations.
- La stratégie de gestion des lieux selon des horaires étendues et variables repose malheureusement sur le déploiement de grillages pour fermer des zones afin d'assurer cette gestion.
- La planification de la salle de spectacles présente des lacunes fonctionnelles importantes.
- Le mobilier présenté, en référence à la racine du mot SANAAQ, est modulable et ludique. Il suscite toutefois une certaine inquiétude en regard de son entretien et de sa longévité.
- Les solutions structurales et électromécaniques proposées sont adéquates.
- La proposition pour atteindre la certification LEED-Or est adéquate à cette étape-ci.
- La faisabilité budgétaire a été démontrée avec satisfaction, suite au dépôt des mesures de réduction des coûts demandées.

8.0 **Discussions libres**

Après ces discussions et réflexions sur chacun des projets présentés par les Finalistes, les membres du Jury ont convenu de faire un tour de table pour indiquer le rang donné à chaque projet selon leur appréciation personnelle et en regard des critères établis. Cet exercice a permis de confirmer que tous étaient d'accord sur le fait que le projet présenté par l'équipe de Chevalier Morales architectes ne rencontre pas les objectifs visés. Pour les trois autres projets, les faveurs des membres du Jury étaient très partagées. Ils reconnaissent que les trois projets ont des identités et personnalités bien distinctives. Ils conviennent donc de discuter des aspects plus techniques et fonctionnels.

Ces discussions ont permis de souligner les lacunes importantes de la fonctionnalité de la salle de spectacles du projet EVOQ ainsi que les difficultés rencontrées dans la gestion des zones selon les horaires du Centre.

Les discussions se poursuivent avec les projets des équipes A49+PdF et ABC+RL. Du point de vue bibliothéconomie, le projet ABC+RL nécessite une réorganisation des espaces afin d'optimiser le fonctionnement de la bibliothèque, alors que pour A49+PdF certaines substitutions d'espaces sont requises pour y arriver. Le positionnement du Café est plus avantageux du côté du projet A49+RL. L'îlot citoyen est bien localisé du côté A49+RL alors qu'il est difficilement repérable dans le projet ABC+RL. Le traitement du parcours depuis l'entrée du boulevard René-Lévesque est beaucoup mieux réussi dans le projet d'A49+PdF.

Après les discussions détaillées des aspects techniques, les membres du Jury s'entendent pour dire que, tout comme le projet EVOQ, les deux autres projets ayant fait l'objet de ces évaluations approfondies présentent des écarts en regard du PFT. Il est alors proposé de de revenir à l'évaluation globale des trois projets : A49+PdF, ABC+RL et EVOQ.

9.0 Désignation du lauréat

L'ouverture à nouveau des discussions sur les trois projets n'a pas permis de distinguer clairement un projet. Le Jury a procédé à un vote et chaque membre a justifié son choix. Ainsi le projet de l'équipe Architecture 49 + Pelletier de Fontenay a été désigné, à la majorité, le projet lauréat dans le cadre du concours d'aménagement du Centre de Peter-McGill.

Les membres du Jury ont tous confirmé la nomination du lauréat et recommandent au promoteur, la Ville de Montréal, l'équipe pluridisciplinaire :

- **Architecture 49 + Pelletier de Fontenay**
En ingénierie : CIMA+

10.0 Recommandation du Jury

Au bénéfice des développements à venir, le Jury apporte la recommandation suivante afin de bonifier la proposition lauréate:

- Évaluer la possibilité de rendre public l'espace au rez-de-chaussée dédié à l'écran végétal vertical.
- Voir à sécuriser les collections adultes et ado lorsque cette zone est fermée.

Le jury considère que cette recommandation n'altère pas la nature du concept du projet de l'équipe lauréate

Rédigé par :



Michelle Décary, architecte
Conseillère professionnelle

Approuvé par :



Paul Laurendeau, architecte
Paul Laurendeau Production inc
Président du jury

au nom de tous les membres du Jury et ayant aussi approuvé le présent rapport :

Jean Bouvrette
Ingénieur
SGPI, Ville de Montréal

Alain Carle
Architecte
Alain Carle Architecte inc

Amélie Harbec, chef de division
Programme RAC, Direction des bibliothèques
Ville de Montréal

Gina Tremblay, chef de division
Culture, sports, loisirs et développement social
Ville de Montréal

Sophie Mayes
Architecte
Société québécoise d'infrastructures

Daniel Smith
Architecte
Smith Vigeant architectes